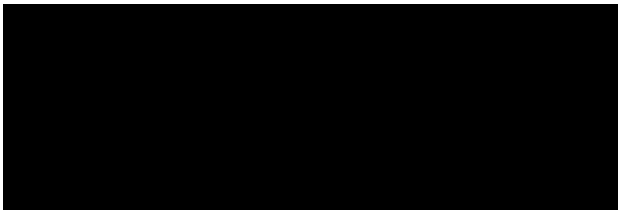


COURRIEL

Saguenay, le 25 mai 2026



N/Réf. : AI-10969-26

OBJET : Réponse à votre demande d'accès à des documents en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès du 29 avril dernier visant à obtenir :

Le budget accordé annuellement entre 2020 et 2026 pour le développement de la pratique professionnelle des personnes salariées par établissement pour la catégorie 4 tel que stipulé à l'article 31,03 de la convention collective de la catégorie 4.

Les dépenses réelles annuelles entre 2020 et 2026 pour des activités de développement de la pratique professionnelle des personnes salariées par établissement pour la catégorie 4.

En réponse à votre demande, vous trouverez ci-joint, en annexe 1, les données demandées.

N'hésitez pas à communiquer avec le soussigné pour toute question en lien avec le présent document.

Si notre réponse ne vous satisfait pas, il vous est possible de faire une demande de révision de notre décision. Nous joignons à cet effet un avis détaillant vos recours devant la Commission d'accès à l'information du Québec.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Jonathan Desgagné
Chef de service des affaires juridiques

JD/ko

p. j. (2)